



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 Juin 2009

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL/FAX : 05.53.58.79.55

Le 16 Juin 2009

Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :
MERCREDI 24 JUIN 2009 à 21 Heures dans la salle de la Mairie.

Ordre du Jour :

Délibérations

- Création poste de Rédacteur Principal (avancement de grade secrétaire au 31/12/09),
- Suite réflexion création Communauté de Communes,
- Transfert de compétences restantes au SIVOM à la carte (Zones de publicité, collecte des déchets en dehors des Ordures Ménagères, Gestion de l'Espace Rural),

Questions Diverses

L'an **DEUX MILLE NEUF**, le **VINGT-QUATRE** du mois de **JUIN** à 21 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 16 Juin 2009 et sous la présidence de M^{me} Huguette THOMASSIN, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Etaient présents: Mme THOMASSIN Maire, M. FRICOT maire-délégué de Mandacou, M.ROUCHON maire-délégué de Falguyrat, Mme CHAPOTARD, M. LUCIEN, M SCALABRE, M. TROUETTE, Mme UTEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir: M.LEVIGNE à M. ROUCHON, M. GOMEZ à M. FRICOT

Absent: M. THOMAS

Ordre du jour

- ✓ Création poste de Rédacteur Principal (avancement de grade secrétaire au 31/12/09),
- ✓ Suite réflexion création Communauté de Communes,
- ✓ Transfert de compétences restantes au SIVOM à la carte (Zones de publicité, collecte des déchets en dehors des Ordures Ménagères, Gestion de l'Espace Rural).

Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 21h00.

Madame Nadège UTEAU, conseillère municipale, est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-verbal de la séance du 18 Mai 2009 est adopté à l'unanimité.

Création de poste de rédacteur principal (avancement de grade secrétaire)

Madame le Maire informe le Conseil que la Commission Administrative Paritaire du Centre Départemental de Gestion du 24 mars 2009 a émis un avis favorable à l'avancement de grade de Melle VEDRINES Marie-Ange au grade de Rédacteur Principal au 31/12/09 (actuellement Rédacteur).

Aussi, il convient de procéder à la création d'emploi de Rédacteur Principal et de sa publicité auprès de la Bourse de l'Emploi du Centre de gestion et supprimer le poste de rédacteur existant au tableau des effectifs de la collectivité:

Date de création poste proposée : 01/10/09 (publicité obligatoire de 2 mois).

Date nomination : 31/12/09 (18 heures hebdomadaire).

Mme Uteau et M. Trouette demandent si cette nomination permet à Mme Vedrines de recevoir des formations qui permettront d'améliorer ses compétences, avec un retour sur le service rendu à la Commune. Mme Thomassin et M. Rouchon répondent positivement à cette question.

Cette proposition est soumise au vote

Votants: 10 dont 2 procurations **Pour: 10 **Contre: 0** **Abstention: 0****

Transfert compétences restantes au SIVOM à la carte

Compétences à transférer :

Zones de publicité : homogénéité des tailles des panneaux et implantation (information par M. Legal à Mme Thomassin)

Collecte des déchets en dehors des OM (encombrant, ferraille etc).

Gestion de l'espace rural : (étude carte communale, etc).

Madame le Maire transmet à l'ensemble des conseillers les explications obtenues auprès de M. Legal et qui concernent les différents transferts de compétences sus cités.

Pour la collecte des déchets, il existe à présent sur le canton d'Issigeac une Déchetterie qui accueille les déchets autres que les OM (Ordures Ménagères).

Pour la gestion de l'espace rural, les Conseillers Municipaux sont plus partagés sur l'abandon des compétences de la Commune de Plaisance.

Mme Uteau, M. Fricot, M. Trouette, notamment, font remarquer qu'il existe un risque potentiel que l'on inflige à notre commune l'implantation, par exemple, d'un centre d'enfouissement des OM dans les Carrières de Mandacou. Dans ce cas, nous ne serions plus souverains de notre choix et il est fort à parier que nous ne pourrions pas lutter contre un choix à la majorité des autres communes adhérentes à cette Communauté de Communes.

Mme Uteau met l'accent sur la nécessité absolue de convaincre de l'importance du TRI des déchets sur notre commune qui est sensibilisée par la proximité du risque potentiel dû à la présence des carrières ; mais aussi de toutes les communes du Canton.

Par l'intermédiaire du SMBGD, dont l'ensemble des communes du canton sont adhérentes, nous bénéficions d'informations, de la mise en place des déchetteries, de l'aide au compostage à domicile (composteur à 15 €) etc...

Elle rappelle qu'en 2010 le Centre d'Enfouissement des OM du département sera rempli. Cela signifie qu'il y a urgence à agir afin de freiner le flux des déchets à enfouir. Elle insiste sur le fait que c'est l'intérêt de la commune d'agir avec comme objectif la diminution de la quantité de déchets. Elle informe l'ensemble des Conseillers qu'actuellement elle fait partie d'une commission de compostage au sein du SMBGD qui envisage la mise en pratique du compostage collectif dans tous les établissements scolaires, maisons de retraite etc. du Syndicat. Cela représente un tonnage non négligeable de déchets ménagers qui présentent la particularité, par leur fermentation, de

provoquer des lixiviats (jus toxiques) dans les centres d'enfouissements et qui sont à l'origine de nombreuses pollutions.

M. Lucien fait remarquer qu'avant une diminution massive, il faudra du temps pour changer les mentalités. Il est dans le vrai, cependant on n'a jamais été aussi conscients des nuisances que l'on fait subir à notre environnement et nous avons des moyens que nous pouvons mettre en place avec de la volonté pour changer cet état de chose.

Mme Uteau pense que ces arguments « d'obligations morales » de changer les comportements actuels par la mise en pratique du TRI, du Compostage individuel et collectif pourraient apparaître lors du rattachement à une communauté de commune de notre choix.

Vote pour le transfert des compétences			
<u>Votants:</u> 10 dont 1 procuration	Pour: 9	Contre: 1	Abstention: 0

Suite réflexion création Communauté de Communes :

M. Fricot informe l'ensemble des Conseillers Municipaux qu'en 2011 l'état demande le rattachement des communes isolées aux communautés de communes. Le Préfet prendra de manière autoritaire la décision des rattachements pour les communes qui n'auront fait aucun choix.

M. Fricot fait remarquer que nous sommes déjà rattachés à certaines communes par le principe des trois syndicats : SVS – SIVOM (SPANC) – SIAS. Il met en évidence que ces trois syndicats ont pour caractéristique le fait d'encadrer les moments clés de la vie : le début, avec l'école, le milieu, avec les projets immobiliers et la fin de vie, avec l'aide à la personne.

L'une des fonctions de la communauté de communes porterait sur l'harmonisation de la fiscalité (la taxe d'habitation, foncier non bâti, etc.).

Il précise que le fait de rentrer en communauté de communes permettra de mutualiser les moyens et d'être plus efficace dans les démarches administratives.

Il dit avec force qu'il vaut mieux choisir un rattachement à une communauté de communes qui nous soit proche, comme celle d'Issigeac, plutôt que de se retrouver d'office avec celle de Bergerac, dont nous ne serions qu'un faible maillon en périphérie avec pratiquement aucun avantage pour beaucoup de contraintes.

Il explique que les réticences concernant un rattachement avec le canton d'Issigeac ne sont pas fondées. Il rappelle, par exemple, que seule la commune d'Issigeac a pris en charge la rénovation des bâtiments de l'école, ainsi que la création de la cantine alors que cela profite à l'ensemble des enfants des communes avoisinantes. De même Issigeac possède une bibliothèque (une salariée) qui est ouverte à l'ensemble du Canton.

Il conclut que notre réflexion doit bien tenir compte du fait que l'état impose ce rattachement et qu'il est préférable que nous soyons maître de notre choix.

Une réunion du SIVOM est prévue pour informer les conseils municipaux afin qu'ils prennent des décisions en connaissance de cause.

Questions diverses

Devis mur cimetière: M. Vendé (Bougnigues): 7 056 € - M. Vianney (Plaisance): 13 000 €

Au vu des frais à engager, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le report des travaux à l'an 2010.

Ancienne décharge Falgueyrat: Deux devis ont été demandés un à Véolia et un à l'ISS pour enlèvement des OM et autres encombrants.

Location Rebeyrol/Hoslet: Un état des lieux a été effectué par Mme le Maire. Le logement se libère le 31 juillet 2009. Mme Thomassin indique qu'il y aura quelques travaux de mise au net à effectuer (entretien chauffe-eau etc.).

Ayant eu des difficultés pour suivre le règlement du loyer par ces locataires, l'ensemble du Conseil Municipal décide que Mme Védrines fera la demande à la perception des restes à recouvrer afin de permettre le suivi du montant des loyers.

Défense incendie: Madame le Maire donne lecture du compte-rendu concernant les bouches à incendie de la commune. Elles manquent de pression. Il faudra contacter le syndicat des eaux.

Travaux divers:

Mandacou : un socle en béton et un nouveau robinet sera posé dans le bourg.

M. Lucien indique que pour des raisons de sécurité il faudra poser une couverture sur le puits qui se trouve dans le pré communal car ce dernier est en mauvais état (pierres de la margelle éboulées), ce qui le rend dangereux .

Travaux Églises Falguyrat et Mandacou: la mise aux normes de l'électricité est finie dans les deux églises. Les travaux suivent leur cours à Eyrenville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h28.